

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&-----

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

DECRET N° 2009-677 DU 31 DECEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement pour compter **du 24 au 26 novembre 2009**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 090-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

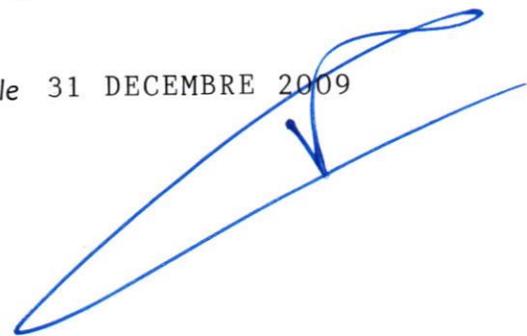
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **24 au 26 novembre 2009**, Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 CS 2 – CES 2 – HAAC 2 - 2 HCJ 2 –SGG 4 – Ministères 30 – J.O. 1.